



Fiche de Données de Sécurité Selon Directive 91/155/CEE

MT02384 Tampon pH 10

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination suivant l'annexe I:
Tampon, Solution pH 10,00 $\pm 0,05$ (20°C)

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE
2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP 80609
0387 9514 77

Dénomination:
Tampon, Solution pH 10,00 $\pm 0,05$ (20°C)

Urgences:
C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons
Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants
Solution aqueuse. Contient de l'Acide Borique, Potassium Chlorure et Sodium Hydroxyde.

3. Identification des dangers

Préparation sans danger conformément à la Directive 67/548/CEE.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Aller à l'air libre.

4.3 Contact avec l'eau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. En cas de malaise, recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour emporter les vapeurs émises.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Incombustible.

5.4 Equipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limité d'exposition:

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Porter les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Inodore.

pH 10,0

Point d'ébullition: 110°C

Point de fusion: -6°C

Densité (20/4): 1,00

Solubilité: miscible avec de l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

10.3 Produits de décomposition dangereux:

10.4 Informations complémentaires:

11. Informations toxicologiques:

11.1 Toxicité aiguë:

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Nous ne disposons pas de données à cette préparation d'effets par surdose sur l'homme. Des caractéristiques dangereuses ne sont pas à craindre. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Informations Ecologiques

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité:

12.3 Dégradabilité:

12.4 Accumulation:

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faut donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Informations relatives au transport

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 26.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques mentionnées.